ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-1216

présenté par
Mme Ramassamy, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Abad, M. Viala, M. Brun et Mme Dalloz

---

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	300 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	300 000
TOTAUX	300 000	300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise augmenter les crédits consacrés au logement en :

- augmentant le montant des crédits de l’action 1 logement du programme 123 Conditions de vie outre-mer de 300 000 euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement ;

- diminuant à due concurrence le montant des crédits de l’action 4 – Financement de l’économie du programme 138 Emploi outre-mer en autorisations d’engagement et en crédits de paiement.